

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 Juillet 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2021

**Présents** : MM. GAULTIER, BOISSEAU, BLOND, MINARET, CHOMAUD, MARAIS, LAZARD et Mesdames GOULT-DELATTRE, COUZY, NONET, COLIN, PUSSIOT et DESROCHES

**Excusés** : T. DE CHASSEY et S.ADAM

**Secrétaire de séance** : L.COUZY

**ORDRE DU JOUR** :

1. Lecture des décisions
2. Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme
3. Approbation de la révision allégée du plan local d'urbanisme
4. Vote des subventions 2021 (SPA)
5. Approbation d'accueil de personnes dans le cadre du dispositif Travaux d'Intérêt Général
6. Adhésion au groupement de commandes « pole Energie Centre » pour l'achat de l'électricité et de gaz naturel

**DIVERS**

1. Fondation du Patrimoine : convention
2. Compte rendu « Travaux »
3. Compte rendu des réunions

**La Séance est ouverte à 18h00**

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance du 21 Juin 2021.

**1. Liste des décisions**

Monsieur le Maire énonce les décisions prises depuis le 21 juin 2021, selon ses délégations :

<b>Numéro décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Intitulé de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Folio</b>
63	21/06/2021	W45TP-TRACTOPELLE	2115.58€ TTC	
64	23/06/2021	ACANTHE Vérification Gaz SDF groupe scolaire	192€ TTC	
65		DPU LES MARCOSSES ZW261-263-265		
66	28/06/2021	ESVIA signalisations horizontales ARRET de BUS	1461.46€ TTC	

67	02/07/2021	MAISA -TRONCONNEUSE ELAGEUSE	374.00€ TTC	
68	07/07/2021	SDM TABLES ET CHAISES ECOLES	993.48€ TTC	
69	13/07/2021	ET CHESNEAU- réparation TRACTEUR	596.2€ TTC	
70	13/07/2021	GARAGE LOISEAU-SECATEUR	1200 € TTC	
71	16/07/2021	DPU YL 304 16 RUE DES VIGNEAUX		
72	16/07/2021	DPU YL 47-48 Moulin de Battereau		
73	16/07/2021	DPU D177-1495-1498 le Grand Cimetière		
74	16/07/2021	DPU D108-17 avenue des platanes		
75	19/07/2021	SIEL- éclairage public-mise en conformité	16392.45€ HT	

## **2. Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modifications et les révisions apportées au PLU depuis son approbation en 2019.

La modification de droit commun n°1 du PLU porte sur trois objets :

- Amendement du règlement écrit des zones agricoles et naturelles pour l'article sur l'implantation des constructions à usage d'habitation par rapport aux voies et emprises publiques ;
- Evolution de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « C » pour permettre la réalisation de projets de logements indépendants pour personnes âgées ;
- Evolution du zonage du secteur UCi1 en zone UCi pour permettre le projet de création d'un restaurant sur un bâtiment existant (ce que le règlement du PPRi du Val de l'Indre permet sur ce secteur).

Pour le 1<sup>er</sup> point, la règle initiale a induit des refus de permis, notamment pour des annexes, car ces dernières ne se situaient ni « entre la façade principale et la limite d'emprise publique », ni « sur les limites d'emprises publiques ». De fait, la modification permettra aux nouvelles constructions (y compris annexe et extension de l'existant) d'être implantées, soit à partir de la limite d'emprise publique, soit à partir de 6 mètres depuis la voie ou la limite d'emprise publique.

Pour le 2<sup>ème</sup> point, cela concerne l'aménagement de la résidence « Ages & vie ».

Pour le 3<sup>ème</sup> point, Monsieur le maire apporte des précisions concernant la création d'un restaurant dans un bâtiment existant (ex-Lidl). La zone était classée en zone inondable de faible intensité (UCI1). Cette zone est reclassée en zone UCI pour correspondre à la réglementation en vigueur pour ce type de projet. Monsieur Le maire mentionne les 3 intensités reconnues dans le PLU en cas d'inondation.

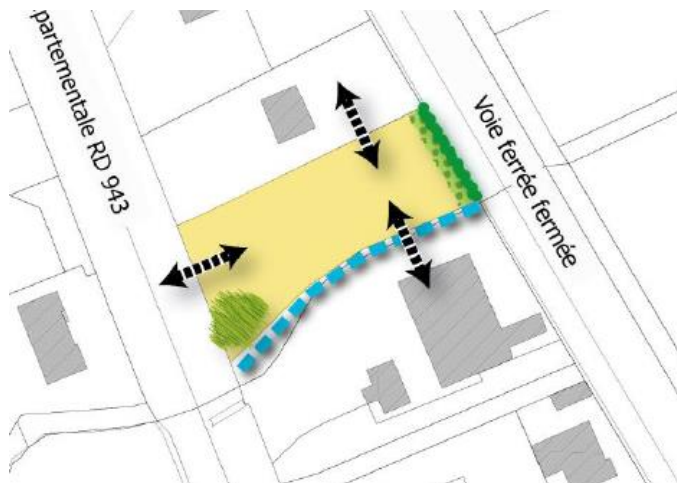
**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité la modification n°1 du PLU**

### **3. Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la révision simplifiée, Monsieur le Maire explique que cette révision permettra à Brice BOIS Concept d'étendre ses locaux d'entreprise sur le terrain jouxtant ses bâtiments actuels. Le PLU, dans sa conception, classait la parcelle en zone naturelle. Cette classification ne permettait pas la création de nouvelles constructions. La révision consiste à classer la parcelle en zone Ub, tout en conservant le corridor vert original.



La révision apporte des précisions sur les haies à conserver et les essences à planter.



Le conseil interroge Monsieur le Maire sur les organismes qui imposent ces critères. Monsieur le Maire mentionne que les critères sont définis par la DDT qui prend avis auprès d'organismes différents (Personnes publiques associées, CDPENAF, Chambre de l'Agriculture)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la révision allégé n°1 du PLU.**

#### **4. Vote des subventions 2021 (SPA)**

Monsieur le maire demande un nouveau report de ce point, car il n'y a pas eu de rendez-vous pris avec la SPA. A ce titre, les démarches ont été entamées.

**Le conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter ce point.**

#### **5. Approbation d'accueil de personnes dans le cadre du dispositif Travaux d'Intérêt Général (TIG)**

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Commune de PERRUSSON accepte l'accueil au sein de ses services des personnes condamnées par le Juge, à effectuer soit un TIG (travail d'intérêt général) soit un TNR (travail non rémunéré).

Le TIG ou TNR est une **peine alternative** à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur effectuée au profit d'une personne morale de droit public. Il est précisé que l'accueil de ces personnes se fera en fonction de l'activité des services, de la compatibilité des fonctions avec le profil de la personne accueillie et de la disponibilité du personnel encadrant désigné à ce titre. Monsieur le maire précise que 95% de personnes effectuant des TIGs sont des personnes qui ont eu un mauvais comportement sur la route. Les élus évoquent que ces personnes pourraient être encadrées au sein des services techniques.

Monsieur le Maire précise qu'on a la possibilité de refuser la proposition du juge.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE que la Commune de PERRUSSON accueille des personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR.**

## **6. Adhésion au groupement de commandes « pole Energie Centre » pour l'achat de l'électricité et de gaz naturel**

Dans le cadre du groupement de commande « pole Energie Centre », M. le maire explique que le SIEL propose à la commune de renouveler son adhésion au groupement pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Perrusson au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Perrusson dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **PREND** acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié la commune de Perrusson pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Perrusson

### **DIVERS**

- **Fondation du patrimoine**

Dans le cadre de la souscription, M. le maire rappelle que le conseil l'a autorisé à signer les documents nécessaires. La souscription permet aux concitoyens de faire des dons au profit de la rénovation intérieure de la commune. La souscription permet de récolter 5% de la somme des travaux. La fondation peut verser une subvention égale à 10% du montant des travaux.

- **Compte rendu « Travaux »**

Monsieur le maire donne la parole à M. BLOND :

#### ***Maison de santé***

- Les experts se sont concertés sur le chiffrage définitif. Les travaux devraient commencer au mois de septembre sous réserve des matériaux

#### ***Travaux voirie***

- La société VERNAT a commencé les travaux au carrefour Robineaux
- Sur différentes voiries, les chaussées se sont affaissées suite aux intempéries et au passage des engins agricoles. Les voiries touchées sont situées sur les lieudits suivants : la Chênaie, le Breuil (galeries faites par des blaireaux), les Roys.
- Les travaux de suppression des encoches des arrêts de bus sont terminés.

### *Le Chilloux*

- Désamiantage terminé sur les 2 bâtiments.
- Démolition des 2 bâtiments courant Août.

### - Compte rendu des réunions et questions diverses :

- **COPIL de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Social (MOUS) :** rencontre en présence du sous-préfet CCLST, communes de Reignac, Chambourg, Perrusson et Tzigane Habitat. Le COPIL présente les perspectives des logements et des terrains familiaux au profit des gens du voyage. Les communes concernées sont Loches, Descartes, Reignac, Chambourg. Actuellement les financements ne sont pas acquis.
- **Rencontre sur les contrats aidés :** les collectivités peuvent avoir recours aux contrats aidés. L'Etat s'engage à financer 80% du coût. La collectivité aura un seul interlocuteur Pôle emploi ou la Mission locale. Le contrat peut être de 9 à 12 mois et peut être prolongé 21 ou 24 mois.
- M. le Maire mentionne les formations proposées par l'AMIL pour le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année (document joint)
- **Commission CULTURE :**
- Mme GOULT informe le conseil municipal qu'une soirée en hommage à J. LANZMANN est prévue le 20/11 avec Yann BEAUJUAN. Le montant du spectacle est de 350€, il est pris en charge par la commune. Un tarif unique est de 8€.
- Le forum des associations est prévu le 28/08/2021. Actuellement, 6 associations sont inscrites. Des relances ont été faites.
  - **Marché hebdomadaire :** vendredi aucun commerçant n'était présent. Le maraicher a été peu présent, il est essentiel à la vie d'un marché. Monsieur le maire propose d'écrire un courrier aux commerçants présents régulièrement et soulève la question de reprendre le marché en septembre. Le groupe de travail doit se réunir afin de réfléchir à la continuité du marché.
  - **Invitation pour les 60 ans de la SAFER au château de Valencay**

**Séance levée à 19h42.**